

\$250,000

C'est la somme qu'il nous faut pour garantir le bon fonctionnement du Fonds et répondre aux besoins les plus urgents des victimes de torture.

ASSISTANCE JURIDIQUE

- Procès en réparation et lutte contre l'impunité
- Présence d'un observateur judiciaire pendant le procès
- Sensibilisation des victimes à leurs droits

AIDE MEDICALE

- Premiers soins et chirurgie
- Traitement psychologique
- Traitement médical et médicaments

AIDE SOCIALE

- Transfert en urgence vers un lieu sûr
- Réhabilitation professionnelle et sociale des victimes
- Aide au déplacement vers le centre de réhabilitation le plus proche

POURQUOI SOUTENIR LE FONDS D'AIDE AUX VICTIMES DE LA TORTURE DE L'OMCT ?

Le fonds d'aide aux victimes de l'OMCT apporte une assistance financière à toute personne dans le monde qui, selon les constatations de partenaires de confiance du réseau SOS Torture sur le terrain, a subi la torture.

Les survivants peuvent demander une assistance juridique, médicale ou sociale d'une valeur de 50 à 5 000 \$. Ils la reçoivent dans un délai de quelques jours une fois reconnu leur état de victime de torture et en fonction de leurs besoins les plus urgents.

UN FILET DE SECURITE QUI S'ETEND AU MONDE ENTIER

